

Milly-la-Forêt

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2022

Le mot du Maire

Obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire est une étape importante pour la préparation du budget primitif. C'est l'occasion de fixer les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré en anticipant autant que possible leurs implications pour les années à venir

Il permet ainsi aux élus d'exprimer leurs points de vue sur une politique budgétaire d'ensemble et constitue un moyen d'information du public sur les affaires communales et l'utilisation des impôts locaux, dotations et subventions allouées.

Cette année, le débat d'orientation budgétaire revêt un caractère particulier, pour au moins trois raisons.

- 1- Qualifiés « dès le premier tour » pour le programme gouvernemental de soutien et de développement à la ruralité intitulé « *Petites villes de demain* », nous devons être en mesure de répondre très rapidement aux diverses sollicitations de l'Etat pour déposer un dossier, parfois dans des délais très courts. Cela impose d'avoir une vision claire sur notre avenir !

C'est pourquoi, avec mon équipe, nous avons proposé que le travail de co-construction avec les services de l'Etat qui vient de commencer soit orienté vers la santé, le développement de l'activité commerciale de centre-ville et la valorisation de notre identité culturelle.

- 2- 2022 sera l'année de l'uniformisation des règles budgétaires et comptables avec la mise en place du cadre comptable dit « M57 » (en lieu et place du « M14 ») pour l'ensemble des collectivités territoriales. J'ai donc demandé à notre administration de saisir cette opportunité pour développer plus avant une analyse des comptes par fonctions et par nature.

Autrement dit, se doter d'outils d'analyse pour améliorer l'efficience de la dépense publique en réduisant les délais d'instruction des dossiers pour être les premiers bénéficiaires des subventions de nos partenaires et pour répondre au plus vite aux attentes des millacois.

- 3- Entre les marqueurs forts que seront par exemple **la rénovation de la Halle, du colombier, la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire, le projet d'une Maison d'art et d'artisanat et déjà l'ouverture de la Maison des associations**, nous devons aussi prendre « soin de notre ville » au quotidien. Grâce à une gestion rigoureuse de nos finances qui nous a permis de réduire notre endettement, nous pouvons aujourd'hui mettre en place un programme pluriannuel d'investissement courant.

Je pense par exemple à l'objectif de refaire l'intégralité des peintures, faux plafonds et l'éclairage dans nos écoles avant la fin du mandat, à des campagnes régulières de remise à niveau de nos trottoirs, de nos rues ou encore au déploiement de la vidéoprotection pour améliorer la sécurité de tous.

Ce faisant, notre démarche s'inscrit aussi dans la volonté d'améliorer notre communication en instituant un dialogue plus interactif avec la population. La crise sanitaire a modifié dans des propensions improbables le recours au numérique.

Dans les prochains mois, la fibre sera disponible sur tout notre territoire. **C'est l'occasion pour nous de franchir un cap avec la mise en ligne d'un nouveau site internet, d'une « Marketplace » pour nos commerçants et artisans, d'une application pour signaler par une simple photographie un problème, une suggestion ou encore pour vous informer plus largement sur tous les réseaux sociaux.** J'aurai l'occasion de vous en parler plus concrètement lors de mes vœux début janvier.

Vous l'avez compris, le budget 2022 sera un budget « interventionniste » mais réaliste qui, en regardant contrat par contrat, service par service, là où des économies peuvent être réalisées, doit nous permettre de contenir la hausse des prix de l'énergie, qui comme chaque foyer, nous touche de plein fouet, sans sacrifier la qualité des services rendus et de **pouvoir vous annoncer dès à présent qu'il n'y aura pas de hausse des impôts en 2022.**

Dans ce cadre, j'ai l'ambition de vous présenter, à vous mesdames et messieurs les adjoints au Maire, les conseillers municipaux et plus largement aux Milliaçois, ce que d'aucuns appellent le « nerf de la guerre » à savoir les orientations du budget communal, non pas pour le plaisir d'aligner des chiffres les uns après les autres mais pour souligner que nous vivons actuellement des changements importants et que nos choix d'aujourd'hui façonneront les contours de notre Commune pour les prochaines années.

Car il ne faut pas s'y tromper, **Milly-la-Forêt, notre ville** que nous aimons, chacun à notre manière mais collectivement pour le bien de tous, **va affronter un choc démographique sans précédent !**

En 20 ans, 4 classes de primaire ont été fermées, d'ici 5 ans, 50% du corps médical sera à la retraite, les villes voisines comme Maisse, qui a enregistré 280 enfants de plus entre 3 et 10 ans en 2018, voient leur population se rajeunir, offrent des possibilités d'accès au logement pour leur enfants devenus adultes et revitalisent leurs centres-villes !

Oui nous avons été élus sur un programme ambitieux pour maintenir notre qualité de vie mais cela ne va pas sans initier une réflexion sur notre avenir. **Que sera Milly-la-Forêt dans 10 ou 20 ans, comment peut-on inverser le vieillissement de notre population sans diluer notre identité et notre patrimoine culturel, comment assurer à nos « anciens » une retraite paisible et à notre jeunesse des activités attractives et ludiques ?**

Voilà brossé en quelques lignes les grands axes qui conduiront notre réflexion autour du débat d'orientation budgétaire. Naturellement, j'accepte volontiers que tel ou tel grand projet puisse être discuté, amendé ou reporté. C'est la nature même du débat politique constructif et ambitieux qui honore notre République et notre ville.

A contrario, je mets en garde ceux qui vous expliquent qu'ils seraient capables de faire mieux, plus vite, chantré d'un imaginaire secret coupable et inavoué, caché aux tréfonds des dossiers de la mairie : **C'est là un jeu dangereux, sans intérêt ni fondement, porteur d'une vision étriquée de notre avenir !**

Tenir des débats démocratiques, ce n'est pas s'enfermer dans une politique systématique d'obstruction, un peu comme cet enfant qui dit « *non* » sans même savoir de quoi il s'agit et qui vous répond « *parce que* » quand vous lui demandez « *pourquoi* ».

Nos concitoyens attendent de leurs représentants nationaux et locaux un discours de vérité sur l'avenir. **Tel est mon objectif et je m'y tiendrai jusqu'à la fin de notre mandat.**

Cette démarche postule une large information des administrés. Aussi, l'essentiel des informations sera publié dans le bulletin municipal. Les Milliaçois qui le souhaitent pourront nous adresser leurs questions à l'adresse mairie@milly-la-foret.fr

Je conclurai en vous disant que mon équipe et moi-même ne pourrions pas être au rendez-vous de nos engagements **sans l'investissement, le professionnalisme et parfois même le dévouement de tous les agents communaux qui quotidiennement répondent à de nombreuses sollicitations et coconstruisent à nos cotés l'avenir de Milly-la-Forêt.**

Je vous remercie,

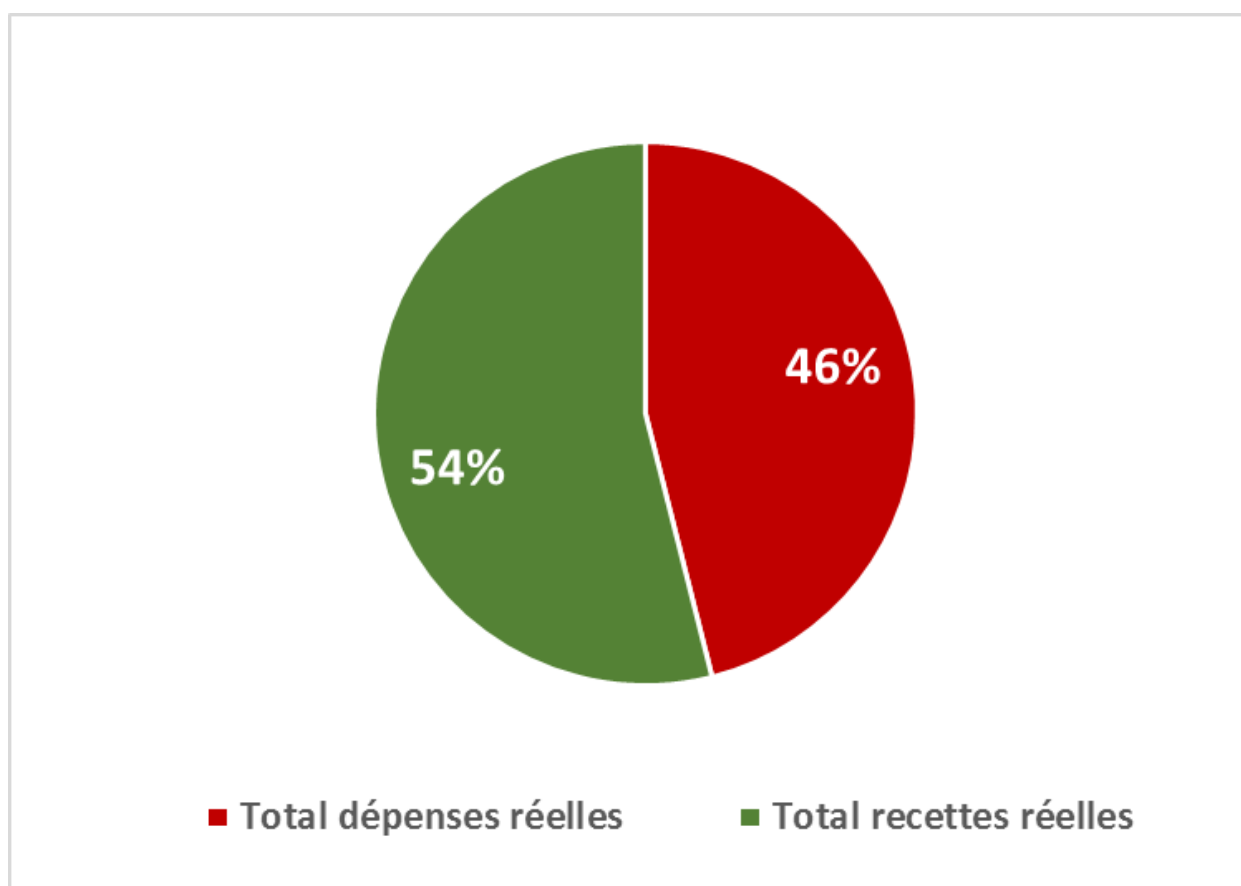
Patrice SAINCARD

Dans Le livre « De mon ami », Anatole France écrit : « *ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir* ». C'est dans cet esprit que le rapport d'orientation budgétaire a été construit avec une analyse détaillée de nos comptes depuis 2010, complétée avec des projections pour les prochaines années.

I- EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE 2010 A 2020

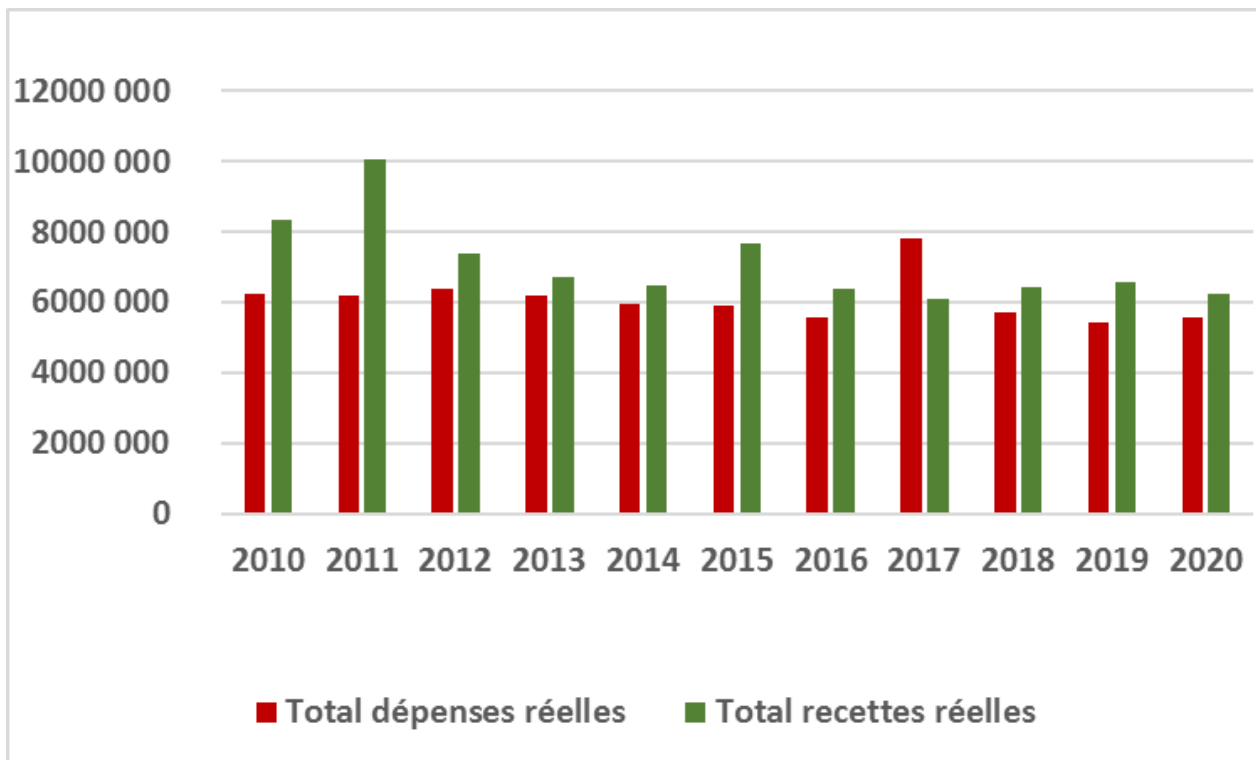
a. Le taux de couverture des dépenses

Sur les dix dernières années, les comptes de **la ville présentent un excédent global** des recettes de fonctionnement sur les dépenses **de plus de 11 M€**, soit un taux de couverture de 54%



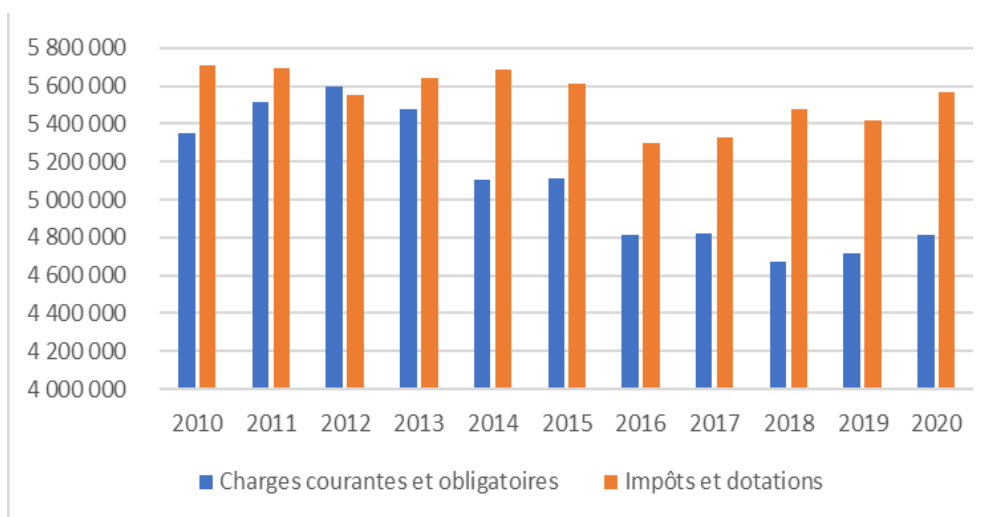
Sur cette période, le total des recettes et des dépenses aura été respectivement de 78.3 M€ et 66.8 M€¹. Dans le détail, la répartition de la couverture annuelle des dépenses par les recettes entre 2010 et 2020 est la suivante :

¹ Le total des recettes et dépenses a été corrigé à hauteur de 4.240.461€ correspondants aux écritures comptables pour la ZAE du Chénêt. (Compte de dépenses 67441 – versement aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière en 2014 et compte de recette 773 - Annulation de titres antérieurs)

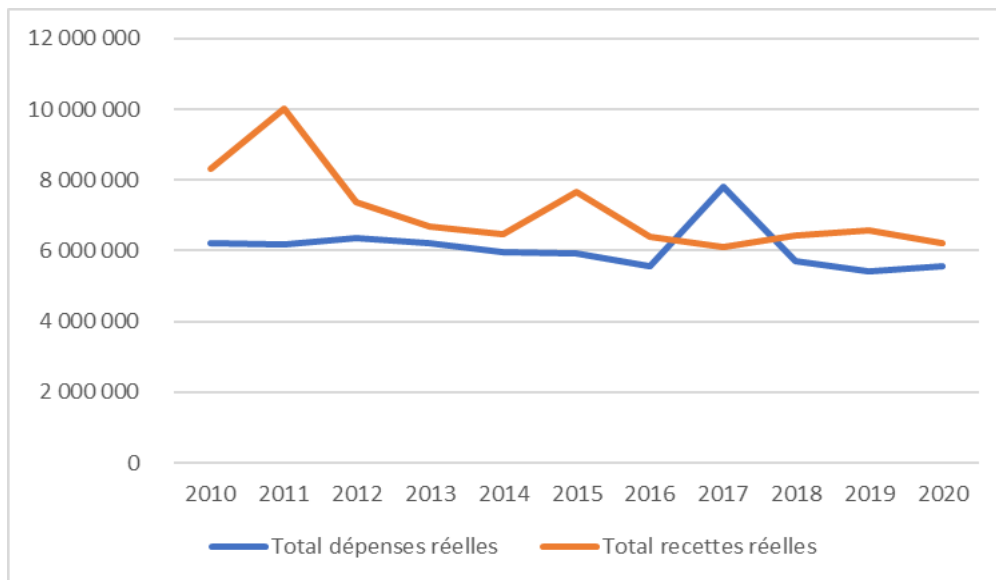


La ville dégage ainsi un autofinancement de ses dépenses courantes et obligatoires, dont les salaires, de près de 5 M€, couverts par les impôts et les dotations.

Evolution de la couverture des dépenses obligatoires

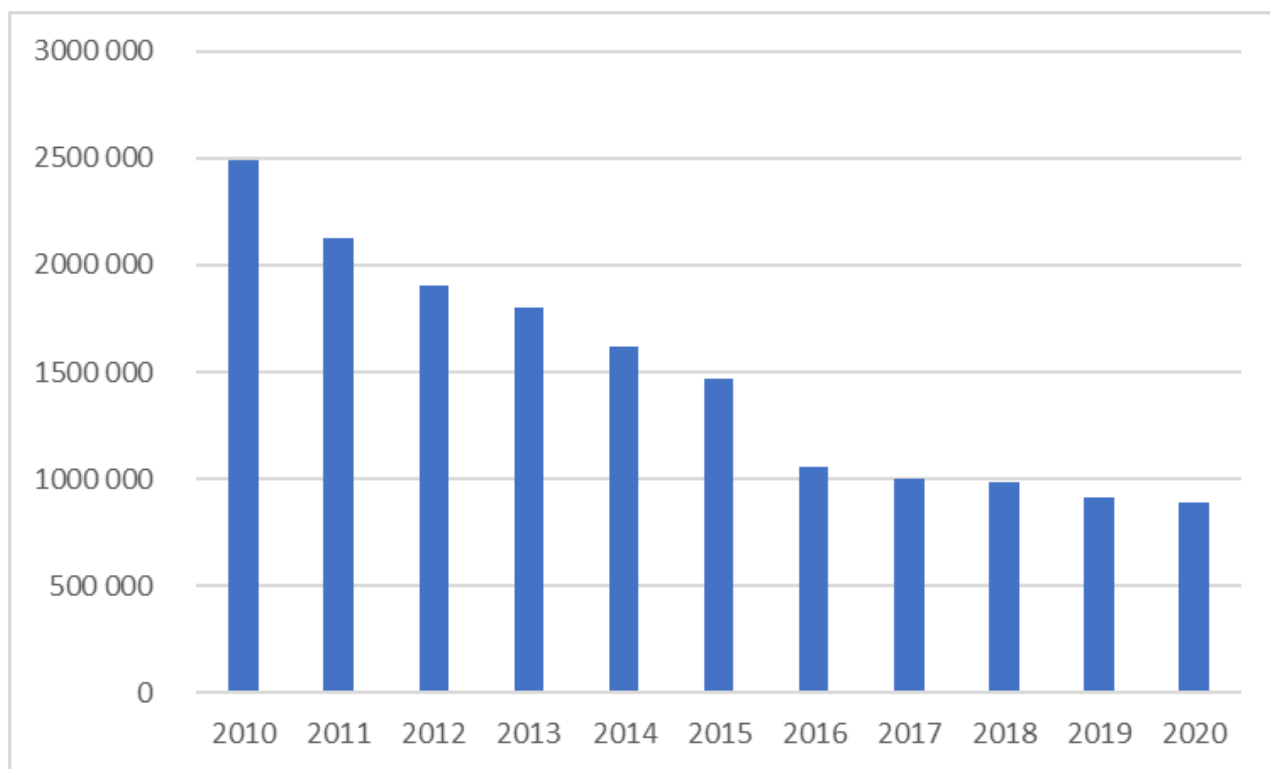


Evolution de la couverture globale des dépenses



Plus important, nous observons que **la ville dégage un autofinancement tendanciel sur 10 ans** qui lui permet aujourd’hui de poursuivre une politique d’investissement dynamique.

La situation apparaît d'autant plus remarquable que, à l'instar des autres communes, nous avons fait face à une baisse des dotations de l'Etat, réduites à 900.000 € en 2020 contre 2.5 M€ en 2010



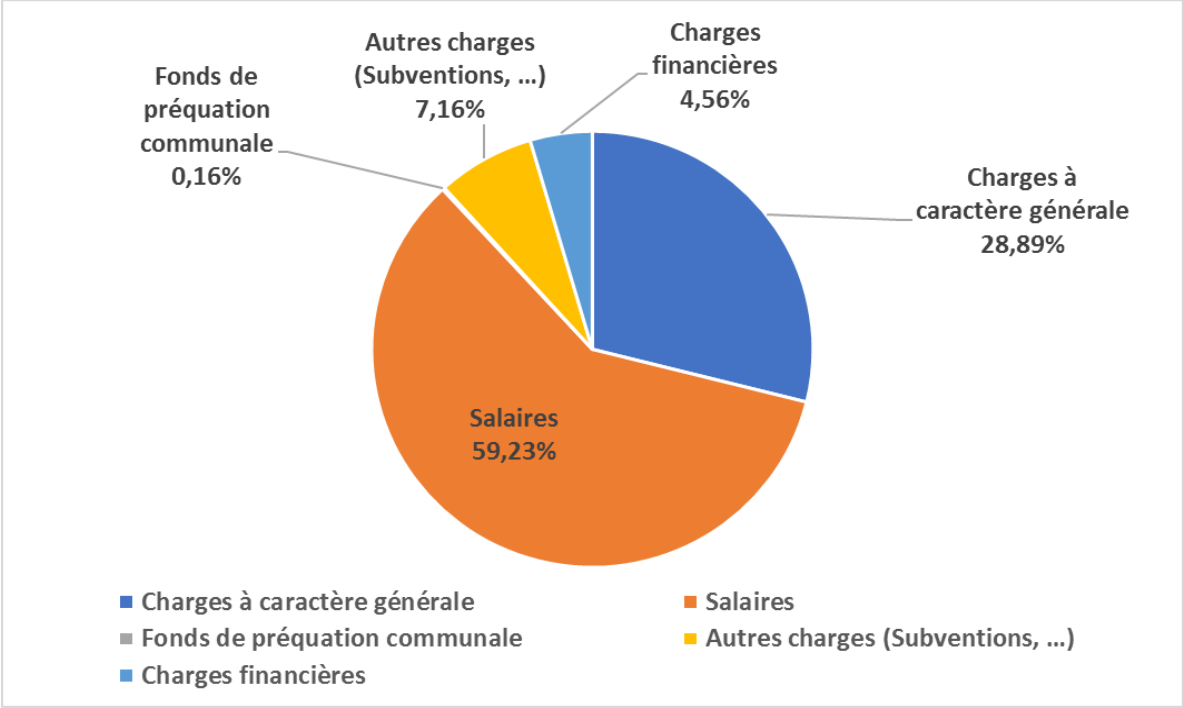
Evolution des dotations de l'Etat

Au-delà de la gestion rigoureuse des finances locales, plusieurs facteurs expliquent le maintien des capacités d'autofinancement de la ville, dont le transfert de la piscine à la CC2V.

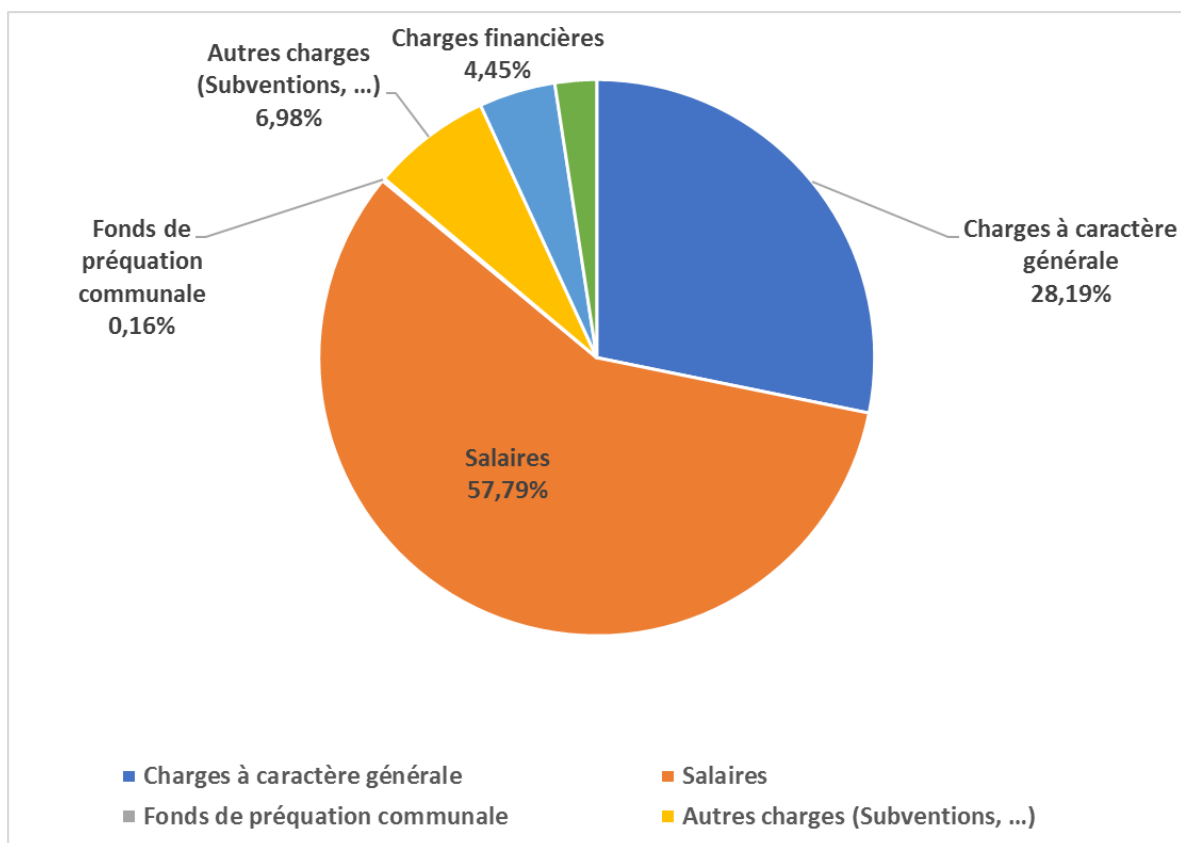
b. Evolution des dépenses

Nous observons une stabilité de la répartition des dépenses de fonctionnement.

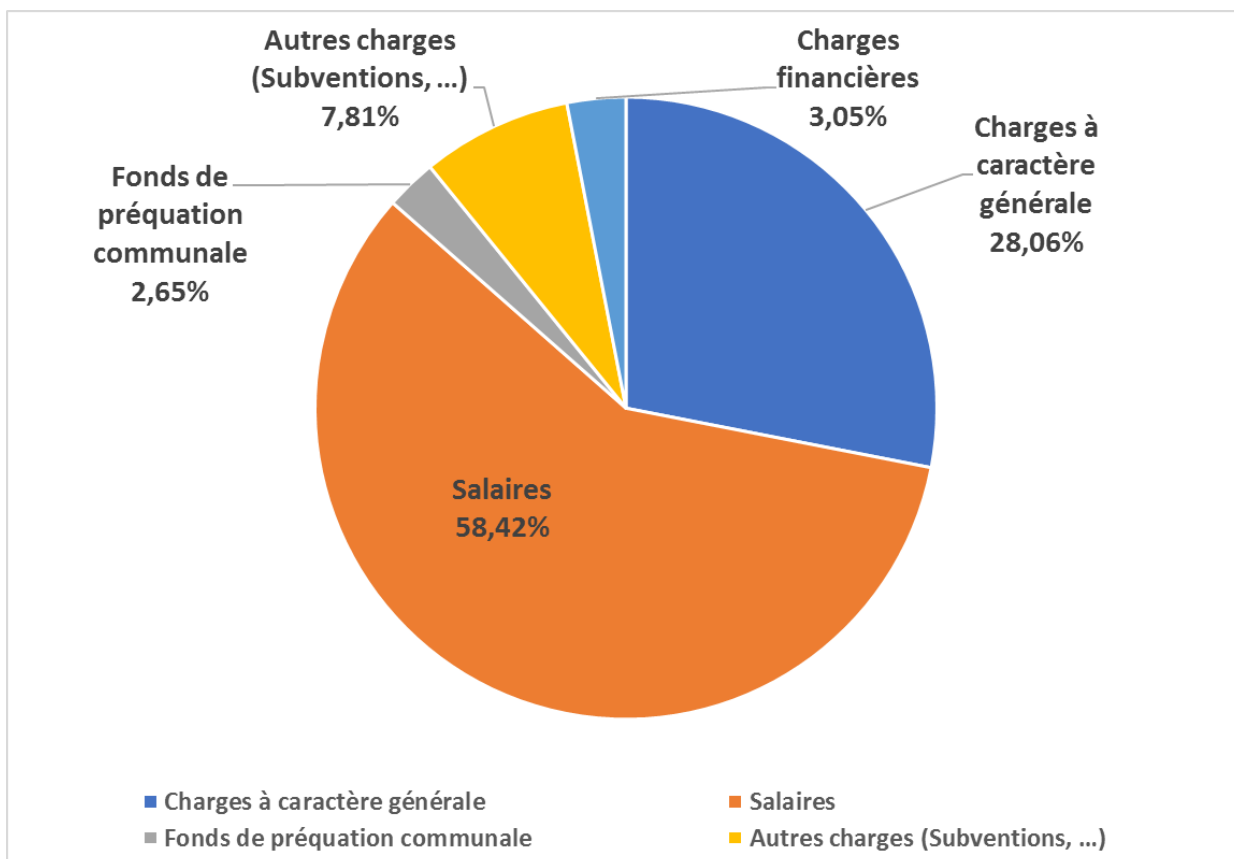
1. Répartition des charges en 2010



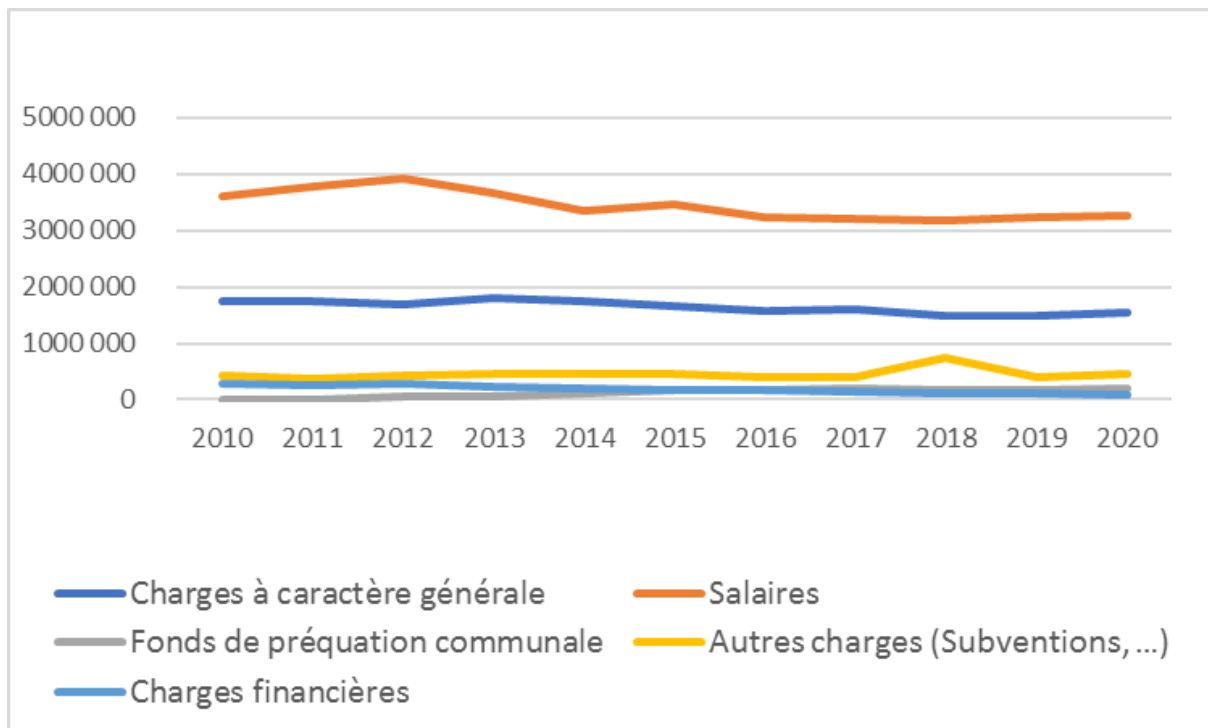
2. Répartition des charges en 2015



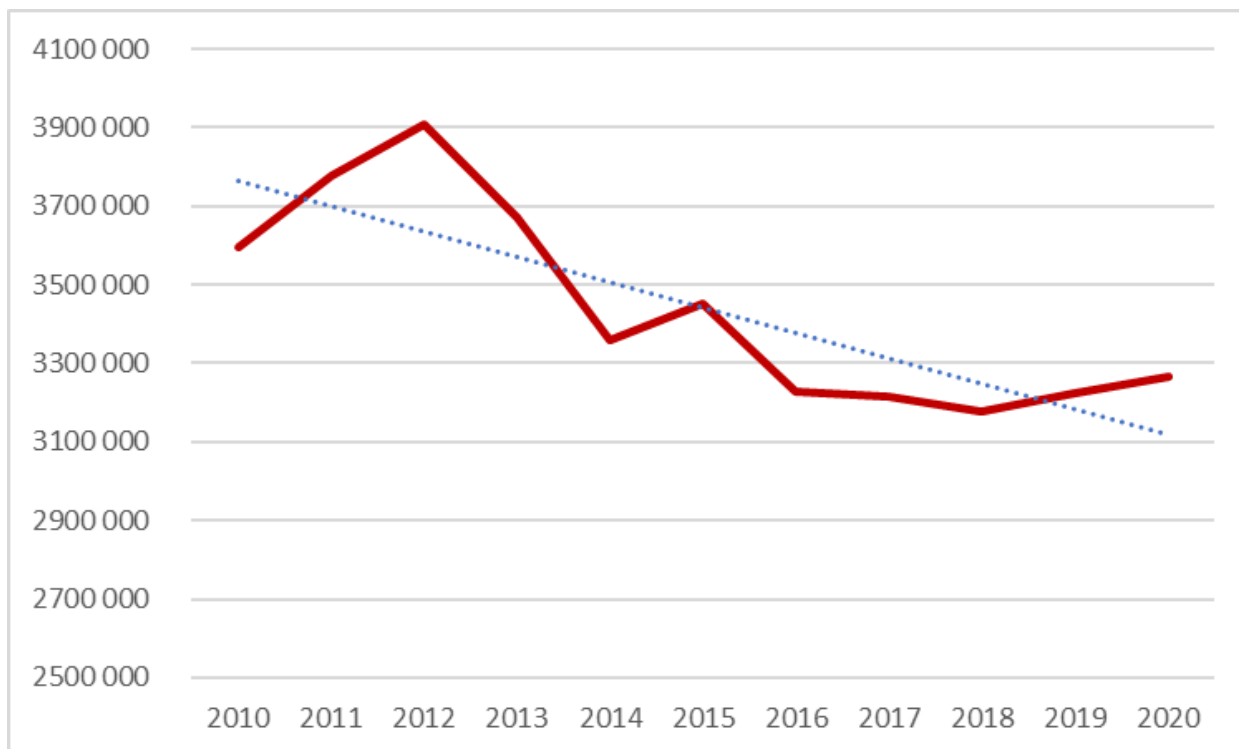
3. Répartition des charges en 2020



4. Evolution des dépenses entre 2010 et 2020



5. Evolution des dépenses de personnels



6. Evolution du taux d'endettement de la commune

Avec une stabilité dans la structure des dépenses, la ville a pu conduire une politique de désendettement continue qui lui permet aujourd'hui d'afficher un solde à devoir de 2,5 M€, soit un **taux d'endettement par habitant de 545€**.

Année	Intérêts	Capital	Total
2022	71 859 €	310 000 €	381 859 €
2023	63 593 €	210 000 €	273 593 €
2024	55 481 €	210 000 €	265 481 €
2025	47 061 €	210 000 €	257 061 €
2026	38 919 €	210 000 €	248 919 €
2027	32 256 €	185 000 €	217 256 €
2028	26 035 €	160 000 €	186 035 €
2029	19 667 €	160 000 €	179 667 €
2030	13 373 €	160 000 €	173 373 €
2031	7 079 €	160 000 €	167 079 €
2032	1 186 €	160 000 €	161 186 €
Total =	376 508 €	2 135 000 €	2 511 508 €

Plus important encore, avec une extinction de la dette à 10 ans, au regard de la répartition des classes d'âges de la population milliacoise, **le taux de transmission de la dette aux personnes âgées de 0 à 14 ans est nul**.

Ensemble	4 606	%
0 à 14 ans	732	15,9
15 à 29 ans	611	13,3
30 à 44 ans	803	17,4
45 à 59 ans	922	20
60 à 74 ans	967	21
75 ans ou plus	571	12,4

Tableau 1 : données INSEE 2018

c. L'évolution des recettes

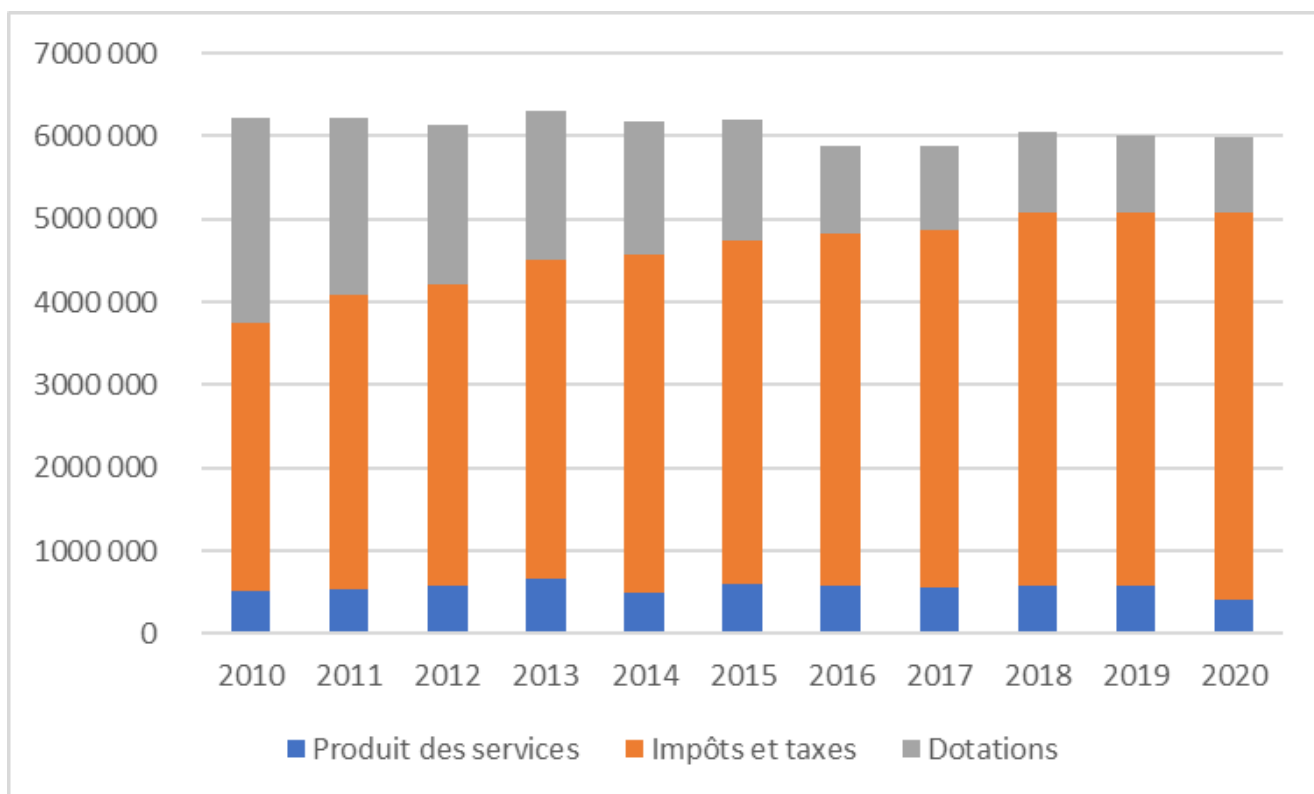
1. Evolution globale des recettes de la ville

Le total des recettes perçues depuis 10 ans s'élève à 78.3 millions d'euros, avec notamment des recettes exceptionnelles à l'instar de :

- 1.8 M€ en 2011 pour la vente des lots de l'immeuble rue Schoelcher en 2011
- 1.5 M€ en 2012 et 2015 pour la vente de lots sur la ZA du Chenêt
- 2.4 M€ en 2016 pour le transfert de la ZA à la CC2V²

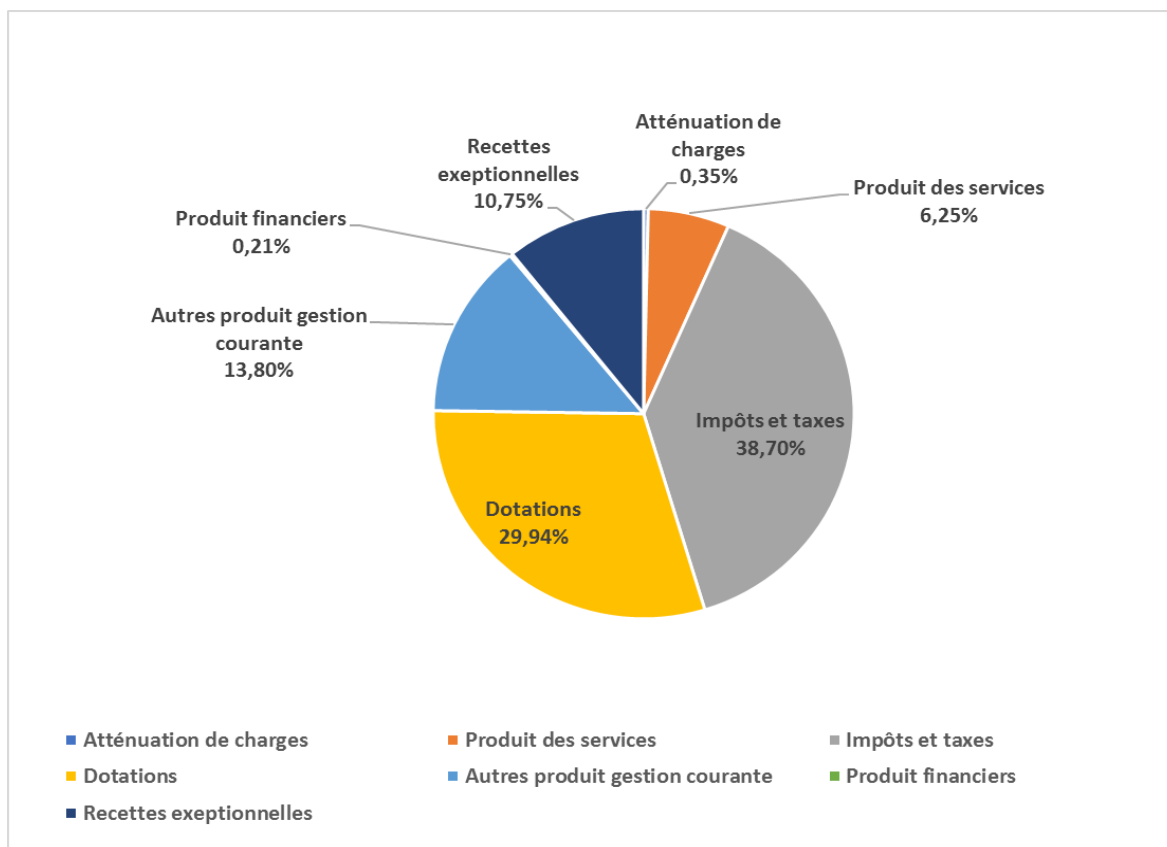
² Opération enregistrée au budget annexe de la ZA

Hors recettes exceptionnelles, la répartition des recettes est la suivante :

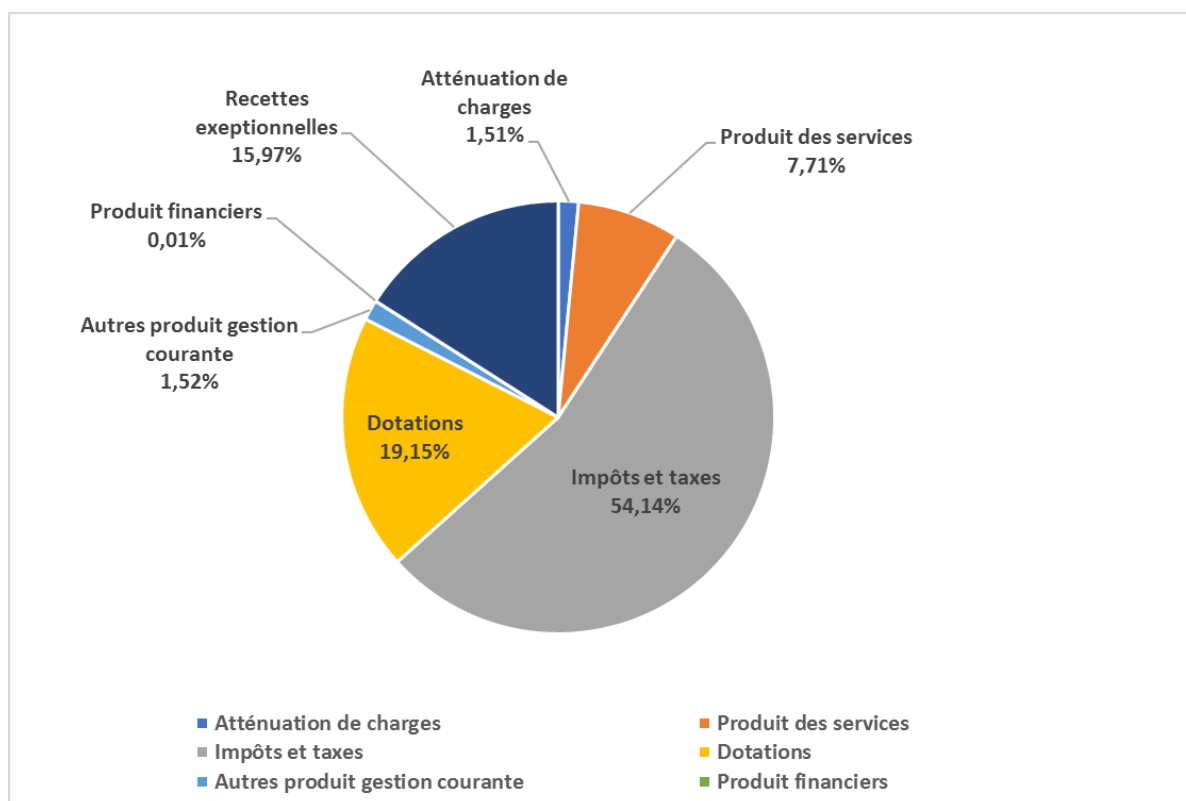


Dans le détail, nous observons :

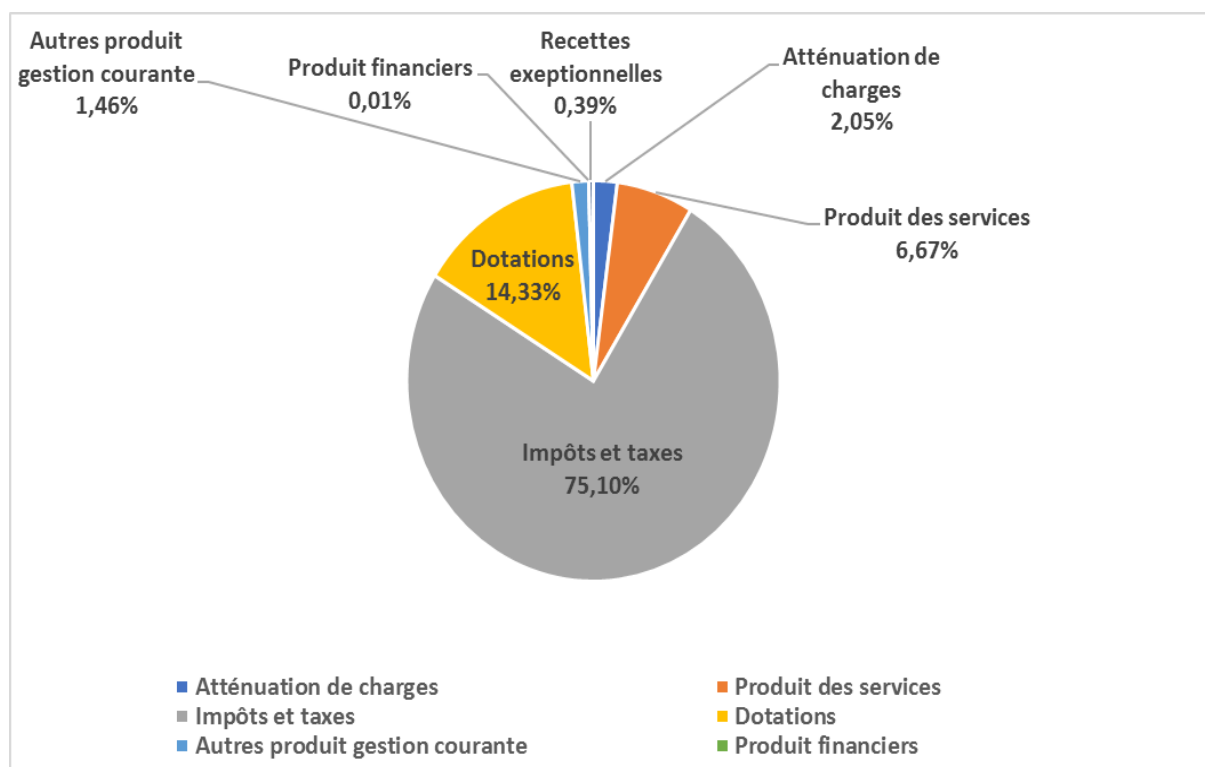
2. Répartition des recettes en 2010



3. Répartition des recettes en 2015



4. Répartition des recettes en 2020



Sur les 10 dernières années, **l'équipe municipale a su maintenir ses capacités de dépenses de fonctionnement pour assurer le bien-être des milliacois** à travers une offre de services complète, qui s'est enrichie en 2021 avec **l'ouverture de l'Espace France Services**.

Au-delà des dépenses de fonctionnement courantes, **cette offre repose aussi sur le maintien de notre patrimoine communal et la création de nouveaux espaces comme la Maison des associations inaugurée le 16 octobre 2021, le parc du Moustier, le parking rue de Melun, la salle de danse, la rénovation des bâtiments caritatifs,**

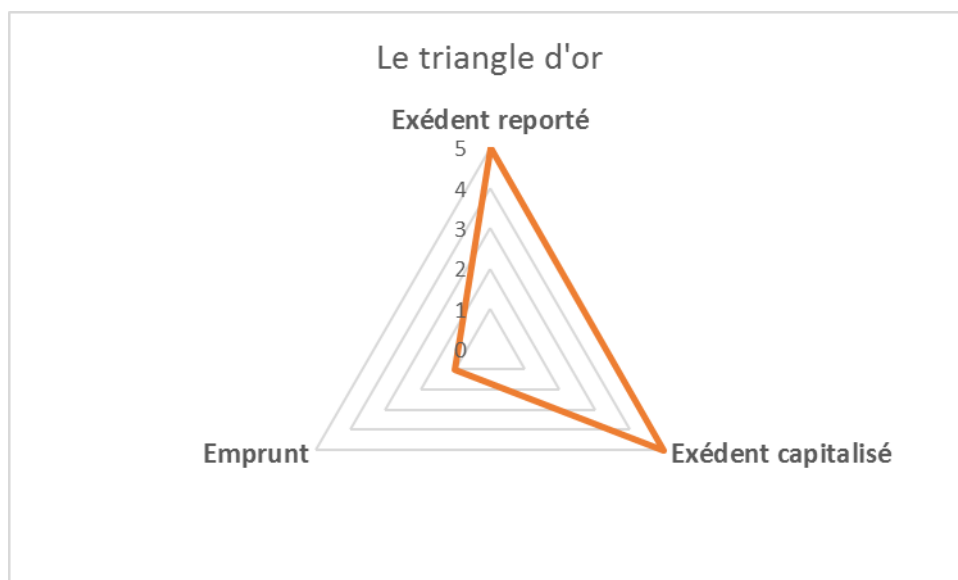
Cette politique a permis de ne pas faire appel à l'emprunt grâce aux capacités d'autofinancement. Toutefois, aujourd'hui, **il importe de modifier cette approche pour ne pas déséquilibrer ce qu'on nomme couramment le « triangle d'or » des investissements.**

II- LE « TRIANGLE D'OR » : DES INVESTISSEMENTS EQUITABLES

a. La notion de triangle d'or

La notion de « triangle d'or » repose sur les trois piliers du financement des investissements :

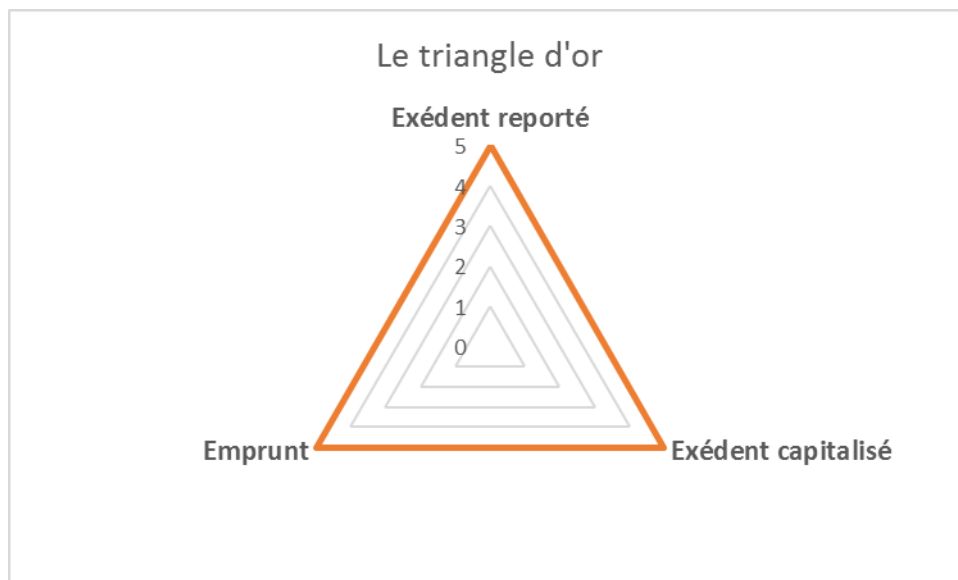
- L'excédent ou le déficit de fonctionnement reporté, soit le solde entre les recettes et les dépenses constatées en fin d'année (compte 002),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est çà dire la part des excédents que nous affectons définitivement pour soutenir nos investissements (compte 1068)
- L'emprunt



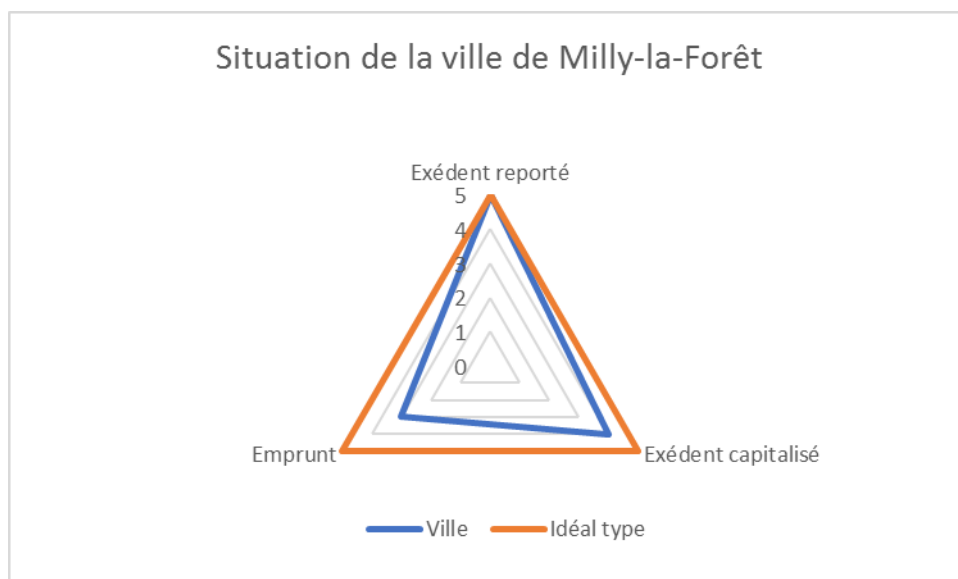
Dans cette configuration, l'ensemble des dépenses d'investissement est financé par les excédents de fonctionnement, ce qui à première vue semble être la démarche idéale. En réalité, elle pose la question de la répartition de la charge des investissements sur une seule génération.

Par exemple construire, grâce aux excédents de fonctionnement, une école qui va bénéficier à plusieurs tranches d'âges sur une vingtaine d'années fait peser une charge disproportionnée sur une tranche fiscale de la population.

C'est pourquoi nous parlons de « triangle d'or » pour un triangle équilatéral qui combine les différentes ressources.



Aujourd'hui, après plusieurs années sans recours à l'emprunt, la ville se retrouve dans une position d'un appel à l'emprunt.



b. Les investissements d'avenir pour la Ville

La politique d'investissement portée par l'équipe municipale s'articule autour d'une vision de moyen et long terme dont l'objectif est de maintenir l'attractivité de la ville autour de deux axes forts : notre identité culturelle et l'accès au logement pour les jeunes milliacois.

i. Renforcer notre identité culturelle et patrimoniale

Initié lors du précédent mandat, le renforcement de notre identité culturelle et patrimoniale est porté par un programme en deux étapes :

• A COURT TERME, DES 2022 :

○ La réhabilitation de la Halle



10 mois de travaux – à partir de février 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
760.000 €TTC	DRAC	195.000 €
	CD91	39.000 €
	Région	78.000 €
	FCTVA	91.000 €
	Ville	357.000 €

Avec la crise sanitaire et les problèmes de production, le projet a connu une hausse de plus de 90.000 €.

La ville a donc adressé à ses partenaires une demande de réajustement des montants des subventions.

○ La réhabilitation du Colombier



6 mois de travaux – à partir de février 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
270.000 €TTC	PNR	43.000 €
	Etat	118.000 €
	FCTVA	32.000 €
	Ville	77.000 €

Tout comme pour les travaux de la Halle, la ville a sollicité ses partenaires pour revoir à la hausse le montant des subventions

○ La réhabilitation de la Chapelle Saint-Blaise



14 mois de travaux – à partir d'octobre 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
420.000 €TTC	DRAC	140.000 €
	PNR	En cours
	CD91	En cours
	FCTVA	40.000 €
	Ville	En cours

Les travaux seront étalés sur plus de deux ans. En effet, après les premiers travaux d'isolation, une année sera nécessaire pour mesurer l'hydrométrie de la chapelle.

Ce faisant, la phase de restauration de l'œuvre de Jean Cocteau pourra commencer sur une durée d'un an.

- **A MOYEN TERME ENTRE 2022 ET 2026**

- **La création d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP)**



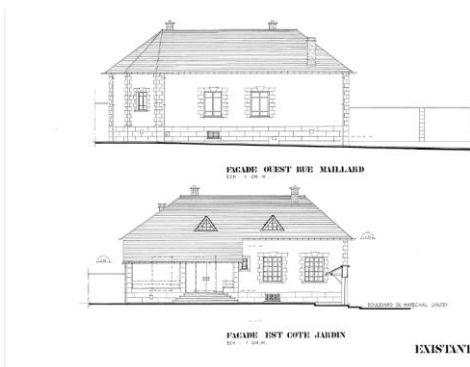
Une pré-étude a été lancée fin octobre aux fins de connaître les conditions optimales d'implantation dans notre ville d'une MSP avec la volonté que le projet soit porté par le secteur privé en partenariat avec l'ARS pour la mise en place d'un parcours de santé et des horaires d'ouverture du lundi au samedi.

- **Restructuration du boulevard SADI CARNOT**



Initialement prévu en 2022 pour un montant de 900.000€ et 350.000 euros de subvention régionale, la ville a demandé une **prorogation du dossier jusqu'en mars 2023** pour deux raisons. D'une part, le projet initial prévoyant l'abattage des arbres pour la création d'une circulation a été abandonné ce qui implique des modifications substantielles et d'autre part, le taux de subvention semble pouvoir être augmenté.

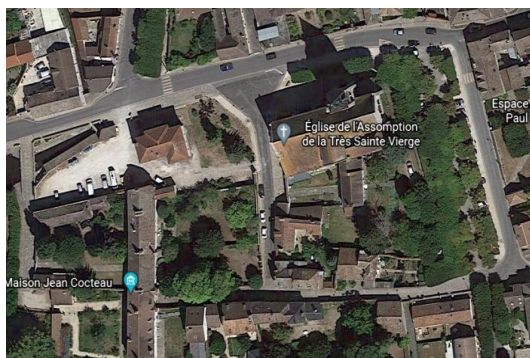
- **Création d'une maison de l'art et de l'artisanat**



Porté par le programme « Petites villes de demain » avec un intérêt appuyé des services de l'Etat réaffirmé le 08 octobre 2021 lors de la présentation par la ville de ses ambitions pour la valorisation de son identité culturelle et patrimoniale, les dossiers de demande de subventions seront adressés avant la fin de l'année avec, grâce au programme PVD, un accès au fonds européen FEDER.

Située dans le parc du Moustier, la future maison des arts et de l'artisanat accueillera temporairement des artistes et des artisans en lien avec l'espace culturel Paul BEDU.

- **Extension du « cœur de ville »**



Toujours porté par le programme PVD, le projet consiste à créer un deuxième espace de vie commerciale en complément des activités de la place du marché avec une restructuration complète de la place Gramont pour replanter nos arbres en fin de vie en intégrant des places de parking supplémentaires.

Les études pré-opérationnelles financées à 80% par l'Etat, notamment pour l'étude des complémentarités entre les différents commerces milliacois seront lancées avant juin 2022.

ii. Les investissements pour améliorer notre quotidien

- **Réhabilitation de l'Ecole Jean Cocteau**

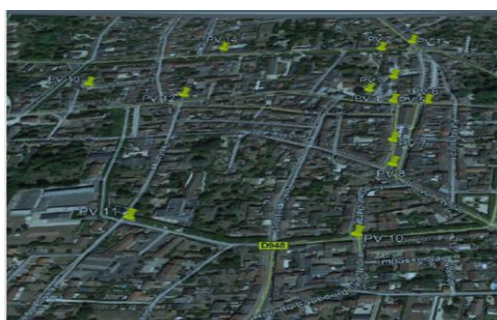


10 mois de travaux – à partir de janvier 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
	1 150 000 € TTC	DSIL
FCTVA		110.000 €
Ville		640.000 €

Positionnée dès l'origine sur le plan de relance 2021, la ville a choisi une rénovation d'ampleur de l'école Jean Cocteau.

Le projet consiste à créer une isolation extérieure associée à un système de chauffage et de ventilation économe en énergie.

- **Mise en place d'un réseau de vidéo protection**



Janvier 2022		
Dépenses estimées	Recettes	
	150.000 € TTC	REGION
FCTVA		12.000 €
Ville		102.000 €

Face à la montée des incivilités, notamment routières, la ville se dote d'un réseau de caméras sur l'ensemble de son territoire en partenariat avec la gendarmerie d'Evry pour disposer d'une protection 24h/24h et 7J/7J.

Cet outil déjà utilisé dans des villes voisines sera étoffé avec le programme de caméras porté par la CC2V aux entrées des villes pour 2023 et complètera l'action de terrain de la police municipale.

- **Requalification des boulevards : 2022-2026**

L'usure du temps, le stationnement des véhicules et les intempéries, érodent chaque jour nos boulevards et nos trottoirs avec l'accroissement des difficultés pour la circulation piétonne. **Il s'agira de retravailler les sols de nos boulevards et trottoirs avec de la grave pour garder le caractère rural de notre ville, à l'instar de ce qui a été réalisé place Gallieni** et qui met si bien en valeur notre monument aux morts.



Traiter définitivement les problèmes de stationnement des boulevards Lyautey et Felix Eboué. Ces deux boulevards présentent une problématique récurrente de stationnement de véhicules légers et de camions qui déstructure en profondeur les sols, situation qui s'aggrave lorsqu'il pleut et qui nuit aussi à l'organisation de manifestations comme la fête Saint Pierre.



Sur la base du succès rencontré par le réaménagement du parc du Moustier, un programme de réhabilitation de ces espaces en béton lavé, agrémenté de pavements et d'une protection des arbres sera mis en œuvre sur l'ensemble du mandat

Programme Phase 1	Montant estimé
Bd Maréchal JOFFRE, du château d'eau à la rue Farnault	100.000 €
Bd LYAUTEY, de la rue Maillard à l'avenue de Ganay	140.000 €

- **Rénovation des écoles**



La volonté de la municipalité est de mettre en place **un plan pluriannuel de rénovation de toutes les écoles** avec le changement des luminaires en éclairages LED encastrés dans des faux plafonds qui amélioreront l'acoustique, la peinture des murs, le changement des revêtements de sols à la fois pour des questions de confort des élèves, des enseignants et d'économie d'énergie. **Le coût estimé est de 350.000 €, soit un budget annuel de 70.000 €**

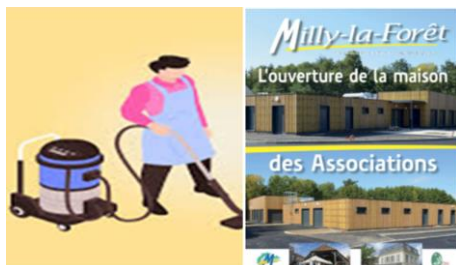
- **Création de circulations douces**



Pour proposer une alternative à l'usage de la voiture et faciliter les déplacements en toute sécurité, sur la base d'un premier diagnostic de l'état des rues et des trottoirs, la commune souhaite lancer une étude de faisabilité (coût estimé 34.000€) avec la mise en œuvre des premières mesures dès 2022.

iii. Entretien nos investissements au quotidien

- **Internaliser les services**



Dans la continuité de la démarche d'analyse de la couverture des besoins, **la ville a décidé d'internaliser le ménage des écoles**. En effet, après deux ans d'expérience avec une entreprise privée, la régularité de la qualité des prestations n'a pas été suffisante. Dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, cette décision a aussi permis d'augmenter la rémunération de nos agents de service.

La distribution du bulletin municipal sera aussi reprise par nos services et les élus, car c'est un moment privilégié pour aller à la rencontre des milliacois.

- **Nettoyer régulièrement la ville**



La ville, après avoir acheté une mini-balayeuse, va se doter **d'une laveuse-décapeuse haute pression** qui nous permettra de nettoyer en profondeur les trottoirs, la Halle, les cheminements, **sans déjoindre nos pavés, ni recourir à des produits chimiques.**

III-VALORISER LA DEMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE

J'ai souligné dans mon introduction du débat d'orientation budgétaire que Milly-la-Forêt doit affronter une situation sans précédent liée au vieillissement de sa population et au problème du logement.

Pour dessiner les contours d'une réponse globale, adaptée à nos besoins, il importe que nous puissions échanger rapidement, de manière interactive tout en prenant le temps de réfléchir à notre avenir. **C'est pourquoi, j'ai décidé avec mon équipe de revoir notre politique de communication.**

a. Création d'un conseil consultatif d'actions locales



La mission principale que je souhaite confier à ce conseil est **d'identifier des pistes de réflexion pour dessiner notre ville dans 10 à 20 ans à l'aune de nos actions d'aujourd'hui.** Constitué de Milliacoises et de Milliacois qui ne siègent pas au Conseil municipal mais qui représentent l'ensemble des listes élues en 2020, il se réunira au moins 2 fois par an.

Si ce conseil n'a pas vocation à se substituer aux élus, j'attends de lui des échanges non partisans, des éclairages éloignés du quotidien qui, il faut bien le dire, a tendance à nous replonger dans le court terme. Or **c'est d'une vision à moyen et long terme dont nous avons besoins pour flécher nos investissements.**

b. Création d'un conseil municipal junior



Les taux de participation aux dernières élections, historiquement bas, au-delà de la crise sanitaire, **posent la question de notre responsabilité d'adulte à initier, intéresser et former notre jeunesse à la politique locale.** Ainsi, un Conseil municipal junior, qui regroupera des enfants de l'école, élus chaque année par l'ensemble des élèves du CP au CM2, sera créé pour pouvoir siéger dès le début de l'année 2022.

c. Création d'une réserve communale



« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! ». Voilà résumé en une phrase ce qui préside à la création d'une réserve communale. Face au dérèglement climatique, aux risques de pollutions, de canicule, ..., la loi offre la possibilité d'organiser un réseau d'aide, fondé sur les principes du bénévolat et placé sous l'autorité du Maire. Parce que notre ville n'échappe pas aux risques, j'ai souhaité que soit créée une telle réserve.

Ainsi s'achève la présentation du débat d'ordination budgétaire 2022 et ouvre le débat des idées pour notre ville.